

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité  
-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53

N°071

En exercice : 53

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 37

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 AVRIL 2021

**L'AN deux mille vingt et un, le 15 avril**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 avril 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 18h30 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

DESCAMPS Christiane, CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : LENZI Ling, NIFEUR Nadege.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Thierry AUGY

Monsieur Samuel MARTIN

Madame Solene DA SILVA

Madame Kourtoum SACKHO

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Cédric SCHROEDER

Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ

Madame Maria Elisabete GONCALVES  
PEIXOTO

Monsieur Philippe ALLAIN

Madame Mizgin OZHAN

Monsieur Pierre SACK

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Monsieur Damien BIDAL

Madame Katalyne BELAIR

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Madame Fatima YAOU

Monsieur Pierre yves NAULEAU

Madame Meriem DERKAOU

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Zishan BUTT  
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR  
Madame Soizig NEDELEC

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA  
Monsieur Yonel COHEN-HADRIA  
Monsieur Anthony DAGUET

---

Secrétaire de séance : Mme Véronique DAUVERGNE

---

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Achats et  
Commande Publique/Commande Publique

**OBJET : Convention constitutive de groupement de commandes entre la ville d'Aubervilliers et Plaine Commune pour l'acquisition, la mise en service et l'évolution applicative d'une solution logicielle d'instruction dématérialisée des autorisations d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner.  
Approbation de l'adhésion au groupement de commande**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5219-2 à 12, et L.1414-3,

Vu la délibération n° CT-21/1930 du Conseil de Territoire du 19 janvier 2021 déléguant certaines attributions au Bureau Délibératif,

Vu les dispositions du Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7,

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes pour l'acquisition, la mise en service et l'évolution applicative d'une solution logicielle d'instruction dématérialisée des autorisations d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner,

Vu le budget territorial,

Vu le budget communal,

Considérant que dans une volonté de déployer un outil commun et unique d'instruction, de traitement et de gestion des autorisations d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner à l'échelle du territoire de Plaine Commune, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, la ville d'Epinay-sur-Seine et la ville d'Aubervilliers souhaitent constituer un groupement de commandes pour l'acquisition, la mise en service et l'évolution applicative d'une solution logicielle d'instruction dématérialisée des autorisations d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner ;

Considérant l'intérêt pour l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et de la Ville d'Aubervilliers de participer à ce groupement ;

Considérant qu'il est proposé que l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune soit le coordonnateur du groupement de commandes, pour la préparation, la passation, la signature et la notification de l'accord-cadre. L'Etablissement Public Territorial Plaine Commune exécutera le marché pour son propre compte et celui de la ville d'Epinay-sur-Seine. La Ville d'Aubervilliers souhaitant disposer d'une indépendance fonctionnelle, et fera son affaire de l'exécution ;

Considérant que le marché sera conclu sous une forme mixte comportant une partie forfaitaire et une partie à bons de commande, sans montants minimum ni maximum, pour une durée ferme de quatre ans à compter de sa date de notification au titulaire ;

Considérant que le montant global du marché est estimé à 142 406 € H.T. pour sa partie forfaitaire concernant Plaine Commune ;

Considérant que les prestations communes à l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et à la ville d'Epinay-sur-Seine feront l'objet de paiements répartis conformément à la clef de répartition des paiements mentionnée au sein de la convention de groupement de commandes ;

Considérant que la ville d'Aubervilliers assurera le financement des prestations qui lui sont propres ;

Considérant que les prestations à bon de commande propres à l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune seront financées par Plaine Commune ;

Considérant que les prestations à bon de commande propres à la ville d'Epinay-sur-Seine feront l'objet d'une avance par l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune qui se fera rembourser par Epinay-sur-Seine ;

Considérant qu'il est proposé que la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes soit celle du coordonnateur ;

Considérant que le groupement prend fin à la date d'achèvement de l'accord-cadre, et du versement par les membres du groupement, de l'intégralité de leur contribution financière ;

Adoption à l'unanimité par 51 pour

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet de convention constitutive de groupement de commandes pour l'acquisition, la mise en service et l'évolution applicative d'une solution logicielle d'instruction dématérialisée des autorisations d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner.

**APPROUVE** la désignation de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune comme coordonnateur du groupement de commandes.

**APPROUVE** la désignation de la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur en tant que Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

**APPROUVE** la clef de répartition financière des prestations concernées par le groupement de commandes, la Ville d'Aubervilliers faisant son affaire de l'exécution de ses prestations.

**AUTORISE** Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes, et à prendre les mesures d'exécution de la convention.

**AUTORISE** Monsieur le Président de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, ou son représentant, en qualité de coordonnateur du groupement de commande, selon ses propres règles, à passer, signer et notifier l'accord-cadre pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

**AUTORISE** le Président de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, ou son représentant, à prendre toute mesure d'exécution du marché, pour ce qui le concerne.

**AUTORISE** Madame le Maire d'Aubervilliers à prendre toute mesure d'exécution du marché, pour ce qui la concerne.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil - 7 rue Catherine Puig - 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

**Reçue en préfecture le : 26/04/21**

**Accusé en préfecture :**

**93-219300019-20210415-lmc119998-DE-1-1**

**Publiée le : 26/04/21**

**Certifiée exécutoire : 26/04/21**

Le Maire,

Karine FRANCKET



